

Contacts et liens utiles

Contact taxe d'apprentissage à l'EPA Villa Arson
Alain Avena, tél. +33 (0)4 92 07 73 60
direction@villa-arson.org
www.villa-arson.org

Pour en savoir plus sur les modalités pratiques de la taxe d'apprentissage
(calcul et versement)
www.fiscal.gouv.fr / rubrique Professionnels, Vos impôts

Pour calculer en ligne le montant de la taxe d'apprentissage
de votre entreprise
www.taxation.ccip.fr

.....

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° tél :

Nom du dirigeant :
tél :

Nom du correspondant pour la taxe d'apprentissage :

tél :
Courriel :

Je vous informe que je demande à l'organisme collecteur :

de bien vouloir verser la somme de €
au titre de la taxe d'apprentissage à l'EPA Villa Arson.

Fait à :
le : Signature et cachet :

A découper et à retourner à :

Villa Arson - Direction
20 avenue Stephen-Liégeard - 06105 Nice Cedex

Visuel : vue des terrasses sud avec Felice Varini, Points de vue, 1988. Ph. Villa Arson

Campagne 2014

Taxe d'apprentissage

Devenez partenaire
de l'école nationale
supérieure d'art
de Nice

Villa
arson
Nice

Devenez partenaire de la Villa Arson - Nice

A quoi sert votre taxe d'apprentissage ?

Attribuer votre versement de la taxe d'apprentissage à la Villa Arson, établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, c'est choisir d'apporter votre soutien à un établissement d'enseignement supérieur dédié depuis quarante ans à l'enseignement, la recherche, la production, la diffusion et l'exposition de la création la plus actuelle dans les domaines des arts plastiques et visuels.

La collecte de la taxe d'apprentissage de 2013 a contribué au financement de matériels pour les ateliers techniques, quotidiennement utilisés par les 200 élèves et leurs enseignants. Un atelier de céramique en Sicile impliquant élèves et enseignants a également pu être réalisé ainsi qu'un voyage d'études pour les élèves à Marseille Capitale européenne de la culture.

L'établissement souhaite s'ouvrir plus largement à un public diversifié, fort de son patrimoine labellisé patrimoine du XX^e siècle. C'est pourquoi une politique d'envergure de rénovation des espaces doit être conduite à partir de 2014. Sont notamment prévus une installation d'éclairage des jardins, des travaux d'accessibilité ainsi qu'un important chantier d'étanchéité des toitures. La modernisation des ateliers techniques de l'école est également à poursuivre.

La taxe d'apprentissage vise ainsi à la fois à améliorer les conditions de travail des élèves et l'accueil d'un plus large public pour la découverte de la Villa Arson, de son patrimoine et de ses expositions.

Rejoignez le cercle des entreprises partenaires de la Villa Arson

Quelle que soit la taille de votre entreprise ou son secteur d'activité, rejoignez la quarantaine d'entreprises qui, aux côtés de partenaires institutionnels, apportent ainsi fidèlement leur soutien à un établissement de référence du monde de la création.

Vous ne connaissez pas encore la Villa Arson ?

Afin de vous rencontrer et de vous faire découvrir l'établissement, ses équipements et projets ainsi que son site exceptionnel, **nous restons à votre disposition pour une visite, à votre convenance** RSVP au 04 92 07 73 86 ou servicedespublics@villa-arson.org

Comment et quand participer ?

La Villa Arson est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories B et C en fonction des cycles de formations et des diplômes délivrés : le DNAP (Diplôme national d'arts plastiques) et le DNSEP (Diplôme national d'expression plastique - équivalent au grade de Master).

... un établissement de référence depuis 40 ans en France et à l'étranger

1. Procurez-vous un bordereau de versement auprès de l'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage - OCTA - (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers...) dont vous dépendez.

2 - Remplissez ce bordereau de versement en précisant la somme que vous décidez d'attribuer à l'établissement public administratif Villa Arson (n° d'habilitation 0060836B) et le **renvoyer à l'organisme collecteur avant le 28 février 2014.**

3. Merci de nous informer de votre intention de versement en nous retournant le coupon déclaratif figurant au dos de ce dépliant, à l'adresse suivante :

Villa Arson - Direction

20 avenue Stephen-Liégeard - 06105 Nice Cedex

ou par mel à : direction@villa-arson.org

Réglementation

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire qui permet aux entreprises d'agir en entreprises - citoyennes en soutenant financièrement les formations initiales des enseignements technologiques et professionnels.

Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Elle doit être impérativement payée avant le 1^{er} mars de chaque année et son montant est calculé sur la base de la masse salariale déclarée par l'employeur.

Cet impôt présente 2 particularités :

- chaque entreprise a la liberté de choisir et de désigner le ou les bénéficiaire(s) de son versement (pour la part hors quota) ;
- le versement se fait obligatoirement auprès d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) qui sert d'intermédiaire.

Principe de calcul

A titre indicatif :

Pour les entreprises de moins de 250 salariés :

Taxe d'apprentissage = 0,5 % de la masse salariale.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés :

Taxe d'apprentissage = 0,6% de la masse salariale, lorsque le nombre moyen annuel de jeunes de moins de 26 ans, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage au cours de l'année de référence, n'atteint pas un certain seuil (article 225 du CG des impôts).

Le taux varie selon la localisation géographique de l'entreprise.